CONSTRUCTION D'UN RESEAU FRANCILIEN D'ACCES A LA CULTURE

BILAN FINAL

Novembre 2016/Novembre 2018

1. LE PORTEUR DE PROJET, SES PARTENAIRES ET SES SOUTIENS

Genèse du projet

Le projet est né suite à la collaboration du Théâtre du Cristal et du département du Val d'Oise. À la suite d'une étude menée par le Théâtre du Cristal sur le département, il a été constaté un manque d'accès à la culture pour les personnes en situation de handicap, accueillies au sein d'établissements médico-sociaux. Face à ces constats, le Théâtre du Cristal a pu se constituer en Pôle ressource art et handicap sur le département. Pour cela, il a su s'appuyer sur :

- Une démarche artistique (le festival Art et Handicap « Orphée & Viva la Vida » associant les Yvelines et le Val d'Oise)
- Un travail de fond (des conventions de jumelages entre établissements médico-sociaux et établissements culturels),
- La collectivité territoriale (ajout d'un volet culturel au sein du schéma départemental pour les personnes handicapées du Val d'Oise).

Le porteur de projet, ses partenaires et ses soutiens

Porteur du projet :

- Théâtre du Cristal à Éragny sur Oise dans le Val d'Oise

Fondée en 1989 par Olivier Couder, la compagnie du Théâtre du Cristal produit et diffuse en France et en Europe des spectacles avec des comédiens handicapés ou non. Cette association est aussi le Pôle Art et Handicap sur le département du Val d'Oise, dont l'objectif est de garantir aux personnes en situation de handicap vivant sur ce territoire un accès facilité à l'art et à la culture. Le Théâtre du Cristal, considérant avoir posé les bases solides de son action sur le Val d'Oise, a décidé de présenter un projet devant permettre de développer l'ensemble de sa démarche à toute l'Ile-de-France.

Au cours du projet, la liste des partenaires a évolué. Beaucoup se sont ajoutés et certains se sont désistés.

Partenaires initiaux du projet :

- **CRTH –** Centre Recherche Théâtre Handicap à Paris dans le 12ème:
- **Conseil départemental du Val d'Oise –** Service culturel et MDPH
- **Théâtre Eurydice –** Pôle ressources art et handicap dans les Yvelines, Plaisir
- **UGECAM -** Centre de Réadaptation à Coubert en Seine et Marne:
- **INSHEA –** Institut d'enseignement supérieur et de recherche handicap et besoins éducatifs particuliers à Suresnes en Hauts de Seine
- **Théâtre du Reflet** dans l'Essonne

Les partenaires à la fin du projet :

- **Théâtre du Reflet** dans l'Essonne
- **CRTH –** Centre Recherche Théâtre Handicap à Paris dans le 12ème
- **Le Grhapes –** Laboratoire de recherche et l'instance d'évaluation à Suresnes en Hauts de Seine
- **Théâtre Eurydice –** Pôle ressources art et handicap dans les Yvelines, Plaisir
- **INS HEA –** Institut d'enseignement supérieur et de recherche Handicap et besoins éducatifs particuliers à Suresnes en Hauts de Seine
- **Conseil départemental du Val d'Oise**
- **Conseil départemental de Seine-Saint-Denis**
- **Conseil départemental de l'Essonne**
- **Act art –** Association financée par le Conseil départemental 77

Au cours de notre projet, nous avons souhaité mobiliser deux types d'organisation par département. D'un côté, les conseils départementaux qui ont mené des études similaires à celle effectuée précédemment dans le Val d'Oise et de l'autre des structures telles que des lieux culturels ou des associations, qui pourraient devenir des pôles art et handicap sur le territoire.

Nous avons insisté tout au long du projet sur le fait qu'il est primordial qu'un conseil départemental et un acteur de terrain travaillent conjointement afin de garantir une démarche à la fois pérenne et légitime.

2. LA DEMARCHE DU PROJET

Nous avons élaboré une démarche « clef en main » permettant de favoriser un accès renforcé à la culture pour les personnes en situation de handicap en Île-de-France.

Celle-ci peut être séquencée de cette manière :

1. **Effectuer un diagnostic de terrain des acteurs culturels présents sur le territoire et identifier leurs souhaits / capacités à accueillir des personnes en situation de handicap dans les événements culturels et artistiques qu'ils organisent.**
2. **Rencontrer les établissements médico-sociaux à la suite de diagnostics pour**
   a. **Identifier leurs besoins et les envies des usagers.**
   b. **Leur montrer l'offre disponible sur le territoire.**
3. **Conventionner pour engager les parties prenantes.**
4. **Mettre à disposition les questionnaires pour faire les diagnostics (phase 1) et des conventions type.**
5. **Insister sur la nécessité de la participation des conseils départementaux au projet.**

2.1 Rappel des objectifs initiaux du projet

- **Enrichir le réseau sur le département du Val d'Oise**

En tant que porteur du projet et Pôle ressources art et handicap dans le Val d'Oise, nous avons pour objectif d'enrichir notre réseau d'établissements culturels et médico-sociaux, afin de mettre en place davantage de partenariats entre ces deux milieux. Elargir nos partenaires culturels permet également aux personnes en situation de handicap d'avoir **une vue d'ensemble de la programmation culturelle dans les villes avoisinant leur établissement médico-social, et ainsi de pouvoir choisir leurs sorties culturelles en connaissance de cause, et non par défaut.**

- **Poser les bases d'une généralisation possible et efficiente à d'autres territoires franciliens.**

Afin de pouvoir envisager une généralisation de notre démarche, nous devons travailler sur des outils adaptés et pertinents, qui puissent être communiqués aux structures partenaires, conseils départements comme acteurs locaux.

De plus, afin d'être mené à bien, ce projet doit **être vu comme une véritable dynamique de réseaux**, qui fonctionne grâce à de nombreux contacts et réunions entre les parties prenantes.

- **Faciliter concrètement les pratiques culturelles (sorties culturelles, pratique amateur) des personnes handicapées en les associant à la démarche de projet.**

Pour cela, nous mettons en place une politique de jumelages avec des conventions de partenariat écrites entre les établissements culturels et médico-sociaux. Si nous avons déjà signé une trentaine de conventions sur le Val d'Oise, nous souhaitons que leur chiffre augmente encore et que cette démarche s'étende aux autres territoires franciliens. Ces conventions ont l'avantage de créer un lien privilégié entre établissements culturels et médico-sociaux. Les pôles art et handicap incitent toujours les acteurs culturels et les équipes éducatives à organiser **une présentation de saison par un.e chargé.e de relations publiques au sein de l'établissement médico-social et en présence du plus grand nombre d'usagers possible, afin qu'ils puissent ensuite discuter ensemble des événements culturels auxquels ils souhaitent assister.**

- **Rendre compte du dispositif expérimental mis en place pour servir de référence à une action nationale.**

Notre objectif principal est de construire un réseau d'acteurs, culturels et médico-sociaux, afin de garantir et de faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap. Nous souhaitons que ce projet départemental, devenu francilien, puisse aboutir à une action nationale, afin que chaque personne en situation de handicap, quel que soit son lieu d'habitation, puisse accéder aux pratiques culturelles de son choix. Pour cela, nous établissons un document intitulé guide des bonnes pratiques à destination des personnes en situation de handicap et des établissements médico-sociaux, qui a pour objectif de communiquer notre démarche.

2.2 Démarche projet et ressources mobilisées (3p.)

La démarche de notre projet se compose de trois dimensions, pour chacune desquelles ont été menées plusieurs actions afin d'atteindre nos objectifs de manières efficientes :

- **Sociologique :** En effet, pour chaque Pôle Art et Handicap effectif ou en cours d'élaboration, une enquête de terrain (recherche-action) a été menée auprès des acteurs locaux concernés, culturels et médico-sociaux, dans le but d'aboutir a un diagnostic initial, posant les bases de la construction du projet. Un travail d'évaluation sera également effectué auprès des différents partenaires de ce réseau francilien.

- **Territorial** : Notre projet doit s'ancrer dans les réalités de chaque territoire du réseau francilien. Ainsi, ce projet se caractérise par la mise en relation d'acteurs médico-sociaux avec des acteurs culturels locaux (théâtre, cinéma, bibliothèque, musée…), exerçant dans des structures de proximité, afin de faciliter les sorties culturelles.
- **Artistique :** Le festival francilien art et handicap IMAGO est la vitrine artistique de ce travail de terrain de réseau d'accès à la culture. Ce projet repose également sur la dynamisation des artistes professionnels en situation de handicap et des acteurs culturels sur le territoire francilien, mais également sur la mise en place de projet fédératif.

Démarche synthétique du projet

	Intitulé de l'étape	Contenu des actions mises en œuvre dans l'étape	Date de début	Date de fin
1	Etude préalable : Enquête dans le Val d'Oise et l'Ile de France	Ré-écriture (si nécessaire) de l'étude de 2010 par les stagiaires du laboratoire Grhapes de l'INS HEA	15 Nov 2016	31 Déc 2016
		Enquête en Ile de France	1 Janv 2017	31 Août 2017
		Rassemblement des données de l'enquête	1 Sept 2017	31 Oct 2017
		Résultat de l'enquête	1 Nov 2017	30 Nov 2017
2	Création de nouvelles conventions dans le Val d'Oise	Rencontre avec les instituts médico sociaux	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Mise en relation d'un institut médico-social avec un établissement culturel proche	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Ecriture des conventions	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Signature des conventions	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Suivi du bon déroulement du partenariat	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Evaluation de fin de conventions	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Elaboration d'une nouvelle convention si la première à donné suffisamment satisfaction	15 Nov 2016	14 Nov 2018
3	Mise en place de la démarche des partenariats en Ile de France	Rencontre avec les établissements médico-sociaux	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Mise en relation de l'établissement médico-social avec un établissement culturel proche	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Ecriture des conventions	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Signature des conventions	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Suivi du bon déroulement du partenariat	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Evaluation de fin de conventions	1 Jan 2017	14 Nov 2018
		Elaboration d'une nouvelle convention si la première adonné suffisamment satisfaction	1 Sept 2017	14 Nov 2018

4	Elargir le cercle des partenaires de l'Ile de France	Contacter les associations gestionnaires des établissements médico-sociaux	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Inscrire une politique durable d'accès à la culture au cœur du projet des associations gestionnaires	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Contacter les collectivités territoriales	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Inscrire une politique durable d'accès à la culture au cœur du projet des collectivités territoriales	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Contacter l'ARS	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Inscrire une politique durable d'accès à la culture au cœur du projet de l'ARS	15 Nov 2016	14 Nov 2018
5	Constituer un annuaire en Ile de France	Rechercher tous les référents culture des établissements médico-sociaux	15 Nov 2016	1 Nov 2018
		Rechercher tous les référents handicap des établissements culturels	15 Nov 2016	1 Nov 2018
		Mise à la disposition de tous	1 Nov 2018	14 Nov 2018
6	Généralisation de la démarche à l'Ile de France	Prise de contact avec les conseils départementaux	30 Nov 2017	14 Nov 2018
		Incitation à l'ajout d'un volet culturel dans le projet des établissements médico-sociaux	30 Nov 2017	14 Nov 2018
		Recherches d'établissements culturels au sein du Festival en 2018	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Recherches de nouveaux lieux culturels en Ile de France	15 Nov 2016	1 Jan 2018
		Réunion de programmation du festival avec les partenaires	1 Janv 2018	31 Juil 2018
		Communication sur le festival	1 Mai 2018	31 Oct 2018
7	Animation du réseau	Réunion des équipes des pôles Art et Handicap de chaque départements tous les 15 jours	1 Sept 2017	14 Nov 2018
		Comité stratégique	15 Nov 2016	14 Nov 2018
		Communication externe Web et Print du projet	15 Nov 2016	14 Nov 2018
8	Elargir la démarche au public atteint de handicap sensoriel	Contacter les associations du département du Val d'Oise	15 Nov 2016	1 Mai 2017
		Co-construction d'un programme d'accessibilité adaptée	1 Mai 2017	15 Nov 2017
		Mise en place des préconisations relative au programme d'accessibilité adaptée	15 Nov 2017	14 Nov 2018
	Bilan	Enquête finale en Ile de France	1 Sept 2018	15 Oct 2018
		Résultat de l'enquête pour envisager une extension nationale	15 Oct 2018	14 Nov 2018

Ressources humaines

- Personnel permanent

Fonction et structure	Nom & prénoms	Compétences
Administrateur, coordinateur, manager • Théâtre du Cristal	Renato Pereira da Ponte	• Encadrement • Management • Coordinateur du projet • Responsable financier et administratif • Responsable du personnel
Chargée de projet Art et Handicap • Théâtre du Cristal	Leslie Lafréchoux / Laureen Pillot / Anne-Laure Theveny	• Management • Médiation culturelle • Communication
Chargée de missions et de communication • Théâtre du Cristal	Justine Abdi **A été embauchée suite à l'acception de ce projet par la CNSA**	• Médiation culturelle • Communication

Fonction et structure	Nom & prénom	Éléments clés du CV
Metteur en scène, directeur	Olivier Couder	• Conception • Management • Médiation culturelle • Coordination du projet • Représentation à l'extérieur

- Equipe externe

Structure	Fonction dans le projet
ESAT Eurydice	Pôle Art et Handicap des Yvelines
CRTH	Pôle Art et Handicap de Paris
Le Grhapes	Enquête Ile de France
INSHEA	Evaluation du projet
CD 91	Mise en place d'un comité de pilotage sur le département et organisation des rencontres professionnelles
Cultures du cœur 91	Enquête diagnostic 91
CD 93	Enquête diagnostic 93
MC 93	Organisation des rencontres professionnelles
Ferme du Buisson	Organisation des rencontres professionnelles
Act'ART	Enquête diagnostic 77

- Stages et services civiques dédiés au projet

Etablissements scolaires	Cursus/Filaire	Missions	Lieux	Période
INS HEA (Suresnes)	Master 2 Pratiques inclusives handicap accessibilité et accompagnements	Recenser et mettre en réseau des EC et EMS de Paris / accompagner dans la contractualisation d'un partenariat	Théâtre du Cristal	Du 2/02/2017 au 23/06/2017
INS HEA (Suresnes)	Master 1 Pratiques inclusives handicap accessibilité et accompagnements	Recueillir et analyser des données qualitatives et rédiger une synthèse et de recommandation	Théâtre du Cristal	Du 03/04/2017 au 03/06/2017
INS HEA (Suresnes)	Master 2 Pratiques inclusives handicap accessibilité et accompagnements	Recenser et mettre en réseau des EC et EMS de Paris / accompagner dans la contractualisation d'un partenariat	Théâtre du Cristal (pour formation) et CRTH	Du 10/04/2017 au 12/07/2017
Lycée Galilée (Cergy)	BTS Communication 1er année	Communication du Pôle Art et Handicap	Théâtre du Cristal	09/01/2017 au 03/02/2017
Lycée Galilée (Cergy)	BTS Communication 1er année	Communication du Pôle Art et Handicap du Val d'Oise	Théâtre du Cristal	du 13/11/17 au 22/12/17
Lycée Galilée (Cergy)	BTS Communication 2ème année	Communication du Pôle Art et Handicap du Val d'Oise	Théâtre du Cristal	du 22/01/18 au 16/02/18
Sorbonne Paris IX (Villetaneuse)	Master 1 Communication « culture et média »	Communication du Pôle Art et Handicap du Val d'Oise	Théâtre du Cristal	Du 9/04/18 au 15/06/18
X	Service civique	Recenser et mettre en réseau des EC et EMS de Paris / accompagner dans la contractualisation d'un partenariat	CRTH	15/01/2018 au 30/09/2018 (en congé maladie tout au long de sa mission)

2.3 Description des résultats obtenus et productions réalisées (5-6 p.)

LA STRUCTURATION DU RÉSEAU VAL D'OISIEN

Dans le cadre de ce projet de réseau francilien d'accès à la culture, en tant que porteurs de projet, le Théâtre du Cristal s'était engagé sur plusieurs points.

L'enquête effectuée en 2010 a bien été revue par le laboratoire Grahpes de l'INS HEA afin que la méthode soit communiquée aux autres départements.

Le Théâtre du Cristal a également accéléré la mise en réseau des établissements culturels et médico-sociaux, comme peut en témoigner l'évolution du nombre de conventions sur la saison 2017/2018, par rapport aux années précédentes. En effet, au cours de cette dernière année, 24 conventions de partenariat ont été signées contre une dizaine pour 2016/2017 et 2015/2016.

Pour toutes ces conventions, nous avons bien identifiés un référent « culture » pour les EMS et un référent « handicap » pour les EC. Ces référents ont été répertoriés dans un tableau qui constitue l'amorce d'un répertoire de référent sur le département. Nous ne le communiquons pas pour des raisons d'anonymat des personnes.

Concernant l'élargissement du cercle des partenaires, nous avons commencé à entrer en contact avec des associations gestionnaires, comme celle de l'APED espoir, qui nous a permis de rencontrer plusieurs établissements et d'établir des conventions. C'est une approche efficace que nous continuons à développer. Pour les collectivités territoriales et locales, nous avons identifié les missions handicap comme des relais efficaces. Nous sommes en lien avec certaines d'entre elles, qui vont nous permettre d'intégrer leur réseau afin de faire connaître notre démarche.

Nous touchons davantage les publics en situation de handicap sensoriel. Nous sommes en lien avec le SAVS Rémora95 à Cergy-Pontoise, qui prend en charge des personnes malvoyantes et malentendantes. Cet établissement est signataire d'une convention, et a collaboré avec le Théâtre du Cristal dans l'élaboration d'une plaquette adaptée pour le Festival francilien art et handicap IMAGO.

Nous sommes également en contact avec l'ADA (association des auxiliaires d'aveugles), avec qui nous projetons de travailler, notamment sur un projet de référencement des cinémas équipés pour l'audiodescription. Nous avons également participé aux réunions d'un réseau surdité sur le département du Val d'Oise.

Un de nos objectifs est également de travailler davantage sur l'accès à la pratique amateur. Nous organisons depuis plusieurs années un atelier de pratique théâtrale amateur le mardi, mais nous souhaiterions le décupler, en terme de récurrence mais également de discipline artistique proposée, afin que chacun puisse y trouver son compte.

Nous cherchons également à développer des actions pour les personnes ayant un handicap plus lourd, car elles sont souvent mises de côté par rapport aux personnes moins diminuées.

FORMATION ET SENSIBILISATION

- **Formation auprès des personnels de musée**

➢ Musée Cognac-Jay (Paris 3e)
➢ Musée d'Art Moderne (Paris 16e)

- **Sensibilisation à la fréquentation des établissements culturels par les personnes présentant des troubles du comportement**

➢ 23/11/2017 à l'Orange Bleue d'Eaubonne (Val d'Oise)
➢ 29/03/2018 au Théâtre de Jouy (Val d'Oise)

GÉNÉRALISATION DE LA DÉMARCHE A L'ÎLE-DE-FRANCE

Nous avons développé une stratégie territoriale sur l'ensemble de l'Ile-de-France. Les outils mis en place dans le Val d'Oise, après évaluation, ont été appliqués ou non aux autres départements franciliens. Certains ont en effet préféré s'en affranchir et créer leurs propres outils afin qu'ils collent au mieux à leur territoire.

Le département de la Seine-Saint-Denis (93) s'est tout de suite montré très intéressé. Son action s'est enclenchée au cours de la seconde année du projet. Nous leur avons conseillé une stagiaire qui a effectué un diagnostic du territoire en étroite collaboration avec la direction du handicap du département. La démarche du 93 s'est très vite émancipée des outils val d'oisien, ne voulant pas que l'équipe porteuse du projet interfère dans leurs choix et leur politique. De même, ils n'ont pas jugé opportun pour le moment de mettre en place un Pôle Art et Handicap. C'est pourquoi, malgré une action dynamique et concrète au niveau du département, il n'y a à ce jour pas de conventions de partenariat en Seine-Saint-Denis.

Si l'étude été effectuée pour le 78 avec l'aide de l'école d'éducateur Buc ressources en 2016, le Pôle Art et Handicap des Yvelines porté par le Théâtre Eurydice a depuis pris de l'ampleur.

Ce partenaire utilise également l'outil des conventions, en l'utilisant à sa manière : en effet, ce Pôle Art et Handicap a pris l'option de faire un nombre de conventions modeste mais avec un contenu qualitatif plus développé et plus solide. Néanmoins, il manque de moyens pour développer ses actions. Le département des Yvelines, qui a assisté aux réunions interdépartementales, a jusqu'ici tenu un rôle d'observateur.
Le département du 92 a suivi très régulièrement le travail entrepris, en participant aux réunions ainsi qu'aux rencontres professionnelles mais pour l'instant, il travaille seul sur les dispositifs d'accessibilité mis en place. Le rapprochement en cours entre le 78 et le 92 pourrait permettre au Pôle Art et Handicap du Théâtre Eurydice de jouer un rôle moteur.
Le département de Paris était représenté par une personne enthousiaste, qui a relayé autant que possible notre action. Après son départ, il nous faut reprendre avec la ville. Le Pôle Art et Handicap, au sein du CRTH a réalisé une enquête diagnostique et a mis en place les cinq conventions de partenariat qu'il s'était engagé à accomplir.
En Seine-et-Marne, malgré une prise de contact et une rencontre, le Conseil départemental n'a pas fait part d'une volonté politique repérée. Le centre de réadaptation de Coubert, notre partenaire initial, s'est retiré du projet, faute de personnel pour le mener à bien. L'organisation des rencontres professionnelles a permis de travailler avec La Ferme du Buisson, scène nationale, et avec Act'Art, association financée par le Conseil départemental, dont le rôle est d'aider à la diffusion de projet culturels dans les parties rurales de ce territoire. Act'Art souhaite devenir Pôle Art et Handicap et compte prendre contact avec le Conseil départemental pour trouver un financement et réaliser l'enquête diagnostic.

C'est en Essonne que les réactions à notre projet ont été les plus rapides. L'action a été essentiellement portée par une cheffe de projet à la direction de la culture du Conseil départemental, qui a toujours associé la direction du handicap, bien que celle-ci n'ait pas toujours tenu un rôle très actif. Deux équipes locales ont été identifiées pour relayer le projet : Le Théâtre du Reflet et Culture du Cœur 91, ce dernier ayant réalisé le diagnostic. Les rencontres professionnelles ce sont déroulés au Théâtre de Corbeil-Essonne et ont réuni une soixantaine de personnes. Le Conseil départemental a créé un comité de pilotage élargi constitué de professionnel des milieux médico-social et culturel auquel nous sommes régulièrement invités.

Pour le Val de Marne, une volonté forte s'est exprimée par la présence de quatre représentants lors de la première réunion interdépartementale. Malheureusement, la personne qui avait été désignée pour être pilote du projet a quitté ses fonctions peu après, et le dossier n'a pas été transmis à une nouvelle personne. Nous entreprenons donc de nouvelles démarches et prises de contact, notamment avec le « Groupe des 20 » (réseau d'établissements culturels né dans le Val de Marne).

Nous avions pour objectif de nous mettre en lien avec l'ARS afin qu'elle soit partenaire de cette extension francilienne. Il n'a pas été possible de créer une relation pérenne. Nous comptons renouer le contact incessamment.

Depuis le début nous projet, nous organisons une fois par an une réunion interdépartementale afin de consolider et d'étendre notre réseau francilien d'accès à la culture. Les deux dernières réunions ont eu lieu le 19/01/2017 et le 23/01/2018. La prochaine se déroulera au Mouffetard le 14/01/2019.

LES POLES ART ET HANDICAP SUR LE TERRAIN

A l'issue de la démarche projet, les pôles art et handicap identifiées (Théâtre du Cristal, Théâtre Eurydice et CRTH) ont mené leurs actions de mise en lien d'établissements culturels et médico-sociaux, afin d'établir des partenariats.

Au cours de ce travail, de nombreux établissements culturels et médico sociaux ont été référencés, contactés et rencontrés sur les départements 75, 78/92, et 95.

Etablissements culturels	
Référencés	340
Rencontrés	40

Etablissements médico-sociaux	
Référencés	780
Rencontrés	100

41 conventions au total

Toutes ces rencontres ne sont pas toutes conclues sur un partenariat. Néanmoins, les pôles art et handicap ont mis en place de nombreuses conventions de partenariat tripartites, entre établissements culturels, médico-sociaux et pôles arts et handicap concernés. Ci-dessous un tableau récapitulant les conventions signées au cours du projet par le Pôle Art et Handicap des Yvelines et de Paris, celui du Val d'Oise apparaissant plus haut. L'objectif était que ces Pôles Art et Handicap mettent en place au moins 5 conventions de partenariat.

Théâtre du Cristal
Pôle Art & Handicap du Val d'Oise

	ETABLISSEMENT CULTUREL	ETABLISSEMENT MEDICOSOCIAL
1	CMPJA – Bouffémont	Figuier Blanc - Argenteuil
2	IME Daniel Séguret - Ecouen	Orange Bleue - Eaubonne
3	IME Daniel Séguret - Ecouen	Figuier Blanc - Argenteuil
4	SAVS Lielos 95 - Montigny-lès-Cormeilles	L'Orange Bleue - Eaubonne
5	SAVS - Franconville	L'Orange Bleue - Eaubonne
6	FAM le Parc - Soisy-sous-Montmorency	Le CDA - Enghien les bains
7	SAJ - Gonesse	Le CDA - Enghien les bains
8	FH Aïda D'Arnouville	Le CDA - Enghien les bains
9	FAM Passeraile - Herblay	Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise
10	Foyer de vie HANDAS - Jouy-le-Moutier	Nouvelle scène nationale de Cergy-Pontoise et du Val d'Oise
11	Foyer de vie la ferme du Château – Menucourt	Forum de Vauréal
12	MAS Mosaïque Handas - Cergy-le-Haut	Forum de Vauréal
13	SAJ - Persan	Conservatoire - Persan
14	SAVS - Plessis Bouchard	Ciné Espace Ermitage - Domont
15	IME « le chemin des lauris » - Sartrouville	TPE - Bezons
16	Le SAVS Remora 95 - Cergy	TPE - Bezons
17	IME « Le clos du Parisis » - Montigny les Cormeilles	Le Théâtre -Satrouville
18	IME « Les coteaux » - Argenteuil	Le Théâtre -Satrouville
19	Mas du Bois Jolan - Villiers le Bel	Espace Lino Ventura - Garges-les-Gonesse
20	MECS - Franconville	Théâtre de l'Usine – Eragny-sur-Oise
21	FAM « L'espace » - Cergy le Haut	Théâtre de l'Usine – Eragny-sur-Oise

22	FAM de l'Hautil - Menucourt	Théâtre de l'Usine – Eragny-sur-Oise
23	MAS l'Envolée - Moisselles	Ville de Gonnesse
24	CMP - Beaumont	Théâtre du Cristal – Eragny-sur-Oise

Théâtre Eurydice TE'S
Pôle Art & Handicap des Yvelines

	ETABLISSEMENT CULTUREL	ETABLISSEMENT MEDICOSOCIAL
1	Pôle Art et Handicap des Yvelines	Foyer de Vie d'Ecquevilly
2	Pôle Art et Handicap des Yvelines	IEM de Bailly
3	Pôle Art et Handicap des Yvelines	IME le Castel à Gazeran
4	Pôle Art et Handicap des Yvelines	ITEP Jeanne Chevillotte de Meulan
5	Pôle Art et Handicap des Yvelines	SESSAD de Mantes-la-Jolie
6	Compagnie de Malik Soares	Pôle Art & Handicap des Yvelines
7	Ville de Viroflay	IME du Bel Air
8	Ville de Viroflay	PPI des Nouvelles Charmilles
9	Ville de Viroflay	Le Foyer La Maison
10	Ville de Viroflay	Pôle Art & Handicap des Yvelines
11	la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Pôle Art & Handicap des Yvelines
12	Troupe Eurydice	SEPJ - Emergence

CRTH
Pôle Art et Handicap de Paris

	ETABLISSEMENT CULTUREL	ETABLISSEMENT MEDICOSOCIAL
1	Théâtre du Mouffetard	CAJ Resolux Fbg Saint Antoine
2	Théâtre 13	SAVS Didot
3	La Colline – Théâtre National	CAJ Ménilmontant
4	Théâtre aux Mains Nues	SAVS d'Arcat
5	Jeu de Paume	FAM Maraîchers

Ces conventions se mettent en place à l'issue d'un travail approfondi qui s'articule dans l'idée de garantir et de faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap et de renforcer leur implication dans le choix de leurs pratiques culturelles et artistiques. Ainsi, en mettant en lien établissement culturel et médico-social, les Pôles Art et Handicap proposent plusieurs étapes et actions :

1. A la suite de l'étude menée sur le terrain, les Pôles Art et Handicap ont une large connaissance des établissements culturels présents sur le département. Ils ont recueilli leur programmation de saison, et lorsqu'ils se rendent en rendez-vous dans EMS, ils peuvent présenter les différentes brochures aux équipes éducatives et aux usagers, en les orientant sur leurs envies et besoins (types de programmation particuliers, proximités…)

2. Les Pôles Art et Handicap travaillent également sur l'importance donnée à la culture dans les établissements médico-sociaux. Ils proposent un guide pour intégrer un volet culturel dans le projet d'établissement, et également de prévoir un volet culturel dans les projets individualisés des personnes prises en charge.

3. Une fois la future structure partenaire identifiées par l'EMS et le Pôle Art et Handicap lors de la présentation des différentes programmation, le Pôle Art et Handicap se met en lien avec un.e chargé.e des relations publiques de la structure culturelle choisie, afin que celle-ci se rende en personne au sein de l'EMS pour présenter la saison aux usagers et équipes éducatives. C'est une phase très importante, car elle permet aux personnes en situation de handicap de connaître la programmation, et ainsi de choisir les événements et spectacles auxquels elles souhaitent assister.

4. Une fois le lien créé entre les établissements, les Pôles Art et Handicap incitent les parties prenantes à imaginer des projets ensemble. Si la plupart des conventions aboutissent à plusieurs sorties spectacles tout au long de la saison culturelle, dans le cadre de nombreux partenariats ont été ajoutées des visites personnalisées du lieu culturel, des rencontres avec les artistes, des ateliers en lien avec des spectacles et des événements culturels dans le lieu médico-social.

LE FESTIVAL IMAGO

A la rédaction de ce projet de construction d'un réseau francilien d'accès à la culture, le Théâtre du Cristal et l'association O.R.P.H.E.E, co-organisateurs d'un festival art et handicap dans le Val d'Oise et les Yvelines, souhaitaient développer leur festival sur l'Île-de-France, et ainsi participer à la sensibilisation des structures culturelles.

Ce festival biennal a fait peau neuve pour son édition 2018. Nommé « Orphée et Viva la Vida » en 2016, il s'appelle désormais IMAGO. Son développement francilien a été une réussite : Plus de cent représentations et événements dans 60 structures culturelles réparties sur le 95, le 78, le 92, le 75, le 93 et le 77 du 6 octobre au 18 décembre 2018.

IMAGO est une vitrine du réseau francilien d'accès à la culture. En effet, il donne à voir au grand public toute la richesse de la collaboration entre arts et handicap, et permet de communiquer sur le travail de terrain effectué tout au long de l'année pour l'accès à la culture des personnes en situation de handicap.

De plus, le Festival IMAGO a organisé 4 rencontres professionnelles sur plusieurs départements :

- **Val d'Oise et Yvelines au Théâtre de l'Usine à Éragny-sur-Oise**
- **Seine et Marne à la Ferme du Buisson**
- **Seine-Saint-Denis à la MC93**
- **Essonne Théâtre de Corbeil-Essonne**

Les comptes rendus de toutes ces rencontres se trouvent en annexes.

Les rencontres professionnelles ont pour objectif de faire se rencontrer deux milieux qui se côtoient trop rarement : celui du culturel et du médico-social. Au cours de ces journées, les participants (acteurs culturels, médico-sociaux, artistes et personnes en situation de handicap) ont participé à repérer l'existant, les voies les plus efficaces, les lacunes, en matière d'art et de handicap mais également à réfléchir à des dispositifs qui pourraient permettre de sortir de la situation intolérable actuelle ou des citoyens, du fait de leur handicap, n'ont pas encore accès comme ils/elles le devraient à l'ensemble des établissements culturels. Ces rencontres permettent donc de travailler avec des acteurs de terrains concernés autour d'un réseau francilien d'accès à la culture.

Le Festival IMAGO permet de mettre en lumière des artistes en situation de handicap et de garantir l'accès à la culture de chacun. Il est également la vitrine du travail de terrain des Pôles Art et Handicap d'Île-de-France pour rapprocher art et handicap. Les rencontres professionnelles sont également des moments qui permettent de mettre en exergue ce lien entre festival artistique et travail de terrain.

Pour l'édition 2020 (IMAGO étant biennale), nous mettons en place un projet qui répond à l'un de nos engagements : celui de mettre en œuvre un projet fédératif. Ce projet s'intitule « Asseoir les pratiques », sur la symbolique du siège. L'idée est d'ancrer dans les pratiques culturelles et artistiques l'implication des personnes en situation de handicap. Les participants seront invités à produire une œuvre artistique accompagnés par un intervenant artiste professionnel. Les œuvres qui auront été réalisées « à quatre mains » seront ensuite exposées au cours du Festival IMAGO 2020. Pour ce premier projet fédératif, nous travaillerons uniquement sur le Val d'Oise, car nous y avons des partenaires solides. Actuellement 6 établissements médico-sociaux se sont inscrits, nous en attendons 10. « Asseoir les pratiques » fera, à partir du mois de février, l'objet d'une campagne de financement participatif sur la cagnotte Kisskissbankbank.

2.4. Limites et difficultés rencontrées et actions mises en œuvres pour les surmonter

- **Difficultés liées au changement de personnel.**

La chargée de projet au Théâtre du Cristal qui avait beaucoup contribué à étayer le dossier CNSA n'a pas repris son poste après un congé maternité. Laureen Pillot, a la fin de son stage, a été embauchée temporairement pour suppléer au poste avant le recrutement d'Anne-Laure Theveny. Celle-ci et a dû prendre connaissance du dossier en un temps record, et recréer des contacts personnels avec les EMS et les EC, ce qui constituait pour elle une vraie difficulté.
Action mise en oeuvre : L'ensemble de notre équipe a accompagné Anne-Laure Theveny dans la compréhension du projet et nous l'avons aidée à nouer les premiers contacts à son arrivée.

Anne-Laure Theveny a été elle-même confrontée à des changements de personnel qui ont compliqué son travail (fort renouvellement des directeurs d'EC en 2017, changement de postes chez les éducateurs référents des EMS).
Dans toutes les conventions de jumelage, nous avons insisté sur le fait de constituer une équipe référente et pas seulement une personne référente pour garantir une pérennité des actions.

Enfin, il y a eu une forte mobilité chez les fonctionnaires travaillant dans les départements. Un contact prometteur avait été pris avec une personne travaillant à la direction du handicap dans le département du Val-de-Marne. Son départ a stoppé le travail entrepris, tout comme ce fût le cas avec le département de Paris.
Action mise en œuvre : Nous avons contacté le réseau des missions handicap des villes du Val-de-Marne. Elle nous a donné un contact que nous avons invité à la réunion du 14 mars. Nous cherchons également à renouer les fils avec Paris.

- **Difficultés rencontrées avec les établissements médicosociaux.**

Lorsque nous proposions des rendez-vous préalables à la signature des conventions de jumelage aux EMS, nous leur demandions systématiquement d'y associer les usagers de la structure. Le réflexe est loin d'être toujours évident pour les équipes, et dans plusieurs cas, nous avons dû accepter une première réunion où il n'y avait pas de représentants des usagers.

Action mise en œuvre : nous avons insisté pour que dans les phases suivantes (venue du médiateur culturel du théâtre, choix de le programmation), les usagers soient consulté.e.s, ce qui a particulièrement bien fonctionné.

- **Difficultés rencontrées avec les collectivités territoriales.**

Nous avions sous-estimé le temps nécessaire à la prise de décision pour les départements qui doivent respecter des circuits de validation qui peuvent s'avérer très longs. La consultation des élus a pu aussi amener des correctifs – parfois très positifs – dans la définition de l'action entreprise. La Seine-Saint-Denis a ainsi souhaité étendre son enquête diagnostic aux établissements recevant des personnes du 3ème âge.

Action mise en œuvre : La réunion annuelle du réseau a eu un fort impact sur plusieurs collectivités : la naissance d'un certain esprit d'émulation, la prise de conscience que certains avançaient plus vite que d'autres a eu un fort impact pour aider certains départements à accélérer leurs procédures.

Il a parfois été difficile de faire travailler ensemble des directions du handicap et de la culture qui n'ont pas du tout l'habitude d'un travail partenarial. Le travail « en silos » reste la norme. Il y a eu une vraie collaboration tant entre les élus qu'entre les services dans la Seine-Saint-Denis. Les personnels en ont tiré une vraie fierté vis-à-vis de certains de leurs collègues qui s'étonnaient de ce fonctionnement transversal. En Essonne, la direction du handicap a été associée mais c'est notre contact à de la direction de la culture, qui a réellement porté le projet.

- **Autre difficulté :**

Les départements qui ont accepté de travailler avec nous ont tous eu à cœur de redéfinir au moins partiellement le projet. Cela semblait faire partie d'un processus incontournable d'appropriation et d'affirmation d'une identité départementale. Nous avions ainsi pensé faire passer le même questionnaire diagnostic dans tous les départements afin de pouvoir comparer les résultats mais chaque département a tenu à modifier l'enquête.

Action mise en œuvre : il a été nécessaire de rester très souple et d'accepter que chaque territoire retravaille le projet et mette en place ses propres outils de travail. Par exemple, l'Essonne n'a pas souhaité faire signer de conventions de jumelage mais a constitué un fort comité de pilotage (une vingtaine de personnes) afin de mettre en œuvre des partenariats entre le culturel et le médico-social. Notre légitimité a résulté d'un savant équilibre : le retour d'expériences des autres territoires montrait bien l'efficacité du projet et la validité de notre démarche.

3. METHODES ET RESULTATS DES EVALUATIONS INTERNES ET/OU EXTERNES

3.1 Démarche d'évaluation mise en place

Pour ce projet, nous devions bénéficier d'une évaluation externe, effectuée par le Ghrapes qui avait procédé à l'enquête de 2018, en comparaison avec celle de 2010 qui se trouve en annexe. Celui-ci n'a finalement plus été en mesure d'honorer son engagement. L'évaluation a donc été effectuée par l'équipe du Théâtre du Cristal, porteur du projet.

Pour dégager nos résultats et les analyser, nous avons séparé notre action en trois lignes directrices :

- La structuration du réseau val d'oisien
- La généralisation de la démarche à l'Île-de-France
- Le Festival IMAGO

Ces trois éléments du projet ont été décomposés en plusieurs actions au cœur de la réalisation du projet. Nous les avons ensuite analysées à la lumière de 5 grands critères :

- **Pertinence :** Pour chacune de ces actions, nous avons cherché à analyser en quoi elles répondent à l'objectif principal du projet, c'est-à-dire en quoi elles permettent aux personnes en situation de handicap de mieux choisir leurs pratiques culturelles. Certaines de ces actions répondent directement à cet objectif, d'autres ont été effectuées afin d'agir sur le cœur du problème : la méconnaissance entre les milieux culturels et médico-sociaux (d'un point de vue des acteurs locaux et politiques).

- **Efficacité :** Nous nous sommes ensuite intéressés à la réalisation concrète de nos objectifs, à travers les résultats atteints, quantitatifs et qualitatifs. La plupart des objectifs ont été remplis dans leur ensemble, bien que nous continuions à poursuivre leur réalisation, car si nous avons touché un grand nombre de partenaires, de territoires et de publics, notre démarche peut encore s'étendre davantage.

- **Efficience :** A travers ce critère, nous avons réfléchi à la manière dont nous avons optimisé les actions de notre projet. Nous avons soulevé deux problèmes transversaux : nous aurions certainement pu obtenir des résultats similaires de manière plus efficiente dans d'autres délais, si les personnels étaient moins changeant et les équipes externes moins éloignées les unes des autres. Cette partie de l'évaluation nous a permis de nous concentrer sur la façon dont nous allons poursuivre nos actions, à travers cette question : Comment les mettre en œuvre de la manière la plus efficiente possible ?

- **Impact :** Tout comme pour la pertinence du projet, nous avons déterminé deux formes d'impact : celui qui touche directement les personnes en situation de handicap dans le choix de leur pratique culturelle et celui qui agit directement sur les causes du problème initial. De même, l'impact de nos actions peut se mesurer de manière quantitative ou qualitative.

- **Viabilité :** Concernant ce dernier critère, nous avons cherché à identifier de quelle manière les résultats de notre projet sont susceptibles de perdurer. L'évaluation de la pérennité a été effectuée en vue de la reproduction ou de la généralisation des actions et non d'un aspect financier. En effet, notre projet s'appuyant sur de nouvelles missions pour des équipes de structures déjà considérée comme durable financièrement.

3.2 Résultats de l'évaluation

Structuration du réseau Val d'Oisien	Pertinence	Efficacité	Efficience	Impact	Viabilité
Conventions de partenariat	Développement de l'accès à la culture des personnes en situation de handicap du 95 Rencontre avec les établissements médico-sociaux du 95 Rencontre avec les établissements culturels du 95 Mise en relation des différents établissements signature de conventions tripartites suivi des partenariats signature d'avenants à la convention	30 conventions signées entre novembre 2016 et novembre 2018 12 avenants signés entre novembre 2016 et novembre 2018	Nous avons réussi à intégrer des usager·es dans la mise en œuvre des conventions : participation aux réunions, présentation de saisons culturelles auprès des résidents, etc. ; la majorité des structures médico-sociales vont dans ce sens, nous souhaitons que ça devienne systématique Travail sur le contenu des conventions pour l'adapter aux différents types d'établissements médico-sociaux	Plus de 25 établissements médico-sociaux ont signé une convention entre novembre 2016 et novembre 2018 Plus de 16 établissements culturels ont accueillis des publics en situation de handicap entre novembre 2016 et novembre 2018	L'action continue, chaque année nous signons de plus en plus d'avenants aux conventions et de nouvelles conventions Des projets perdurent maintenant sans notre concours, les relations se pérennisent entre établissements culturels et médico-sociaux

Annuaire des référents	Développer l'action culturelle des établissements médico-sociaux en ayant au moins 1 référent·e culturel salarié de la structure Développer un bon accueil de public en situation de handicap dans les lieux culturels en ayant au moins 1 référent handicap Créer des liens entre professionnels	23 référent·es culture dans des établissements médico-sociaux 13 référent·es handicap dans des établissements culturels	L'annuaire doit être mis à jour régulièrement dû au turn-over des salariés des différents établissements Nous proposons régulièrement des formations vers ces différents professionnels pour l'accueil des usager·es dans un lieu culturel, nous préférons que les référents aient suivi ces formations ce qui n'est pas toujours le cas	Développement des référents culturels dans les établissements médico-sociaux et donc de l'action culturelle de ses établissements Développement des référents handicap dans les établissements culturels et donc de l'accueil de publics en situation de handicap	Les référents continuent de nourrir cette action Dans certains cas, la prise de contact se fait maintenant sans notre concours
Enquête comparaison 2010/2018 (disponible en annexe)	Evaluation du jumelage entre établissements culturels et établissements médico-sociaux du Val-d'Oise réalisée par l'INSHEA, a eu pour but de déterminer : Les freins et contraintes à l'accès à l'offre culturelle Les motivations pour s'engager Les effets des conventions entre EC et EMS	Déterminer les besoins des structures culturelles et médico-sociales pour favoriser l'accès à la culture des usager·es Des rencontres ont été faites entre les professionnel·les des deux secteurs et des gestes, notamment financiers (baisse des tarifs), ont été faits	Les freins dans le développement des conventions peuvent être financiers, manque de connaissances, manque de formation, manque de communication, manque de transport, manque de place handicapée, des horaires inadaptés, manque de personnel	Rendre compte de l'activité du Pôle Art & Handicap, de sa pertinence et de son efficacité Réflexion commune sur comment répondre aux besoins et parer aux freins Dynamiser l'accès à la culture	Formaliser et améliorer les relations entre les deux secteurs, que ce soit inscrit dans la durée
Handicap sensoriel	contact des associations du 95 co-construction d'un programme co-construction d'un document qui répertorie les établissements adaptés à l'accueil des personnes en situation de handicap sensoriel (*en cours*)	Nous avons réalisé une plaquette cinéma du festival IMAGO 2020 accessible aux personnes en situation de déficience visuelle Nous travaillons avec le SAVS Remora 95 pour réaliser une liste des établissements culturels accessibles aux handicaps sensoriels	La prise de contact avec certains acteurs culturels a été difficile c'est pourquoi notre objectif du document n'est pas encore totalement réalisé La communauté sourde est difficile à toucher, nous passons par des interlocuteurs comme REMORA pour les atteindre.	Des documents ont été créés et sont en cours de création pour faciliter l'accès à la culture des personnes en situation de handicap sensoriel Des personnes malvoyantes et malentendantes ont pu accéder plus facilement à des spectacles dans le cadre de la convention avec Remora 95	Le partenariat avec Remora est pérenne, nous maintenons de bonnes relations et nous voyons régulièrement Nous avons acquis les capacités à produire des documents adaptés pour les malvoyants.

Généralisation de la démarche à l'Île-de-France	Pertinence	Efficacité	Efficience	Impact	Viabilité
Prise de contact avec les conseils départementaux	Dans plusieurs départements de l'Île-de-France, les directions du handicap et de la culture ont arrêté de travailler en silo	Nous avons pris contact avec tous les départements d'Île-de-France 3 départements impliqués du début à la fin du projet	Suite à des changements de personnels, nous avons perdu contact avec certains départements. Nous avons dû parfois renouer les liens à plusieurs reprises avec plusieurs services	Le 91 et le 93 mène désormais une véritable politique liant culture et handicap, et propose désormais une offre plus adaptée aux personnes en situation de handicap	Les départements partenaires du projet n'ont plus besoin de nous pour entreprendre des actions Nous sommes identifiés par tous les départements d'Île-de-France
Incitation à l'ajout d'un volet culturel dans le projet des établissements médico-sociaux	Les EMS ayant intégré un volet culturel dans leur projet d'établissement mène aujourd'hui une politique culturelle au sein de leur établissement	80 % des EMS souhaitent l'intégrer 30 % vont au bout de cette démarche	Les EMS qui ont mené cette démarche n'étaient pas en manque de personnel et les équipes éducatives avaient le soutien de leur direction, ce qui est loin d'être le cas partout	Plusieurs EMS considère désormais la culture comme quelques choses d'obligatoire et non comme une variable d'ajustement. Leurs usagers ont donc plus de facilité à accéder aux pratiques culturelles de leur choix	Notre travail de Pôle Art et Handicap depuis 2010 nous a permis de constater que les choses qui ont été écrites, ratifiées et signées ont beaucoup plus de chance d'être pérenne
Elargissement de la programmation du Festival	Nous avons pu toucher et sensibilisé un public beaucoup plus large	Des structures de tous les départements ont participé, excepté dans le 94	89% des départements partenaires	Des nouveaux établissements culturels sont sensibilisés à la question des pratiques culturelles des personnes en situation de handicap Un large public a pu prendre connaissance de la richesse du lien entre art et handicap	Le Festival ayant été un succès, les établissements partenaires en 2018 devraient l'être également en 2020
Création et animation de réseau	Partage des bonnes pratiques	3 Pôles Art et Handicap en activité – 95, 75, 78 des structures repérées pour devenir Pôle Art et Handicap dans le 77 et le 91	Les réunions auraient pu être plus régulières, mais il est difficile de faire concorder les emplois du temps de chacun sur un territoire aussi étendu	Des actions de terrain ont été entreprises sur de nouveaux territoires et ont été plus efficaces	Il est peu envisageable que les structures devenues Pôles Art et Handicap cessent leurs activités

Festival IMAGO	Pertinence	Efficacité	Efficience	Impact	Viabilité
Programmation en Ile de France	Promouvoir artistes handicapé.e.s professionnel.le.s sur scène ou expos Handicapé.e.s sont spectateurs comme les autres	50 lieux 50 spectacles cinéma,événements 100 représentations	Mise en œuvre des moyens optimale avec EC, EMS et personnes handicapé.es comme acteurs ou spectateurs	Changement de regard sur handicap Création avec des personnes handicapées renforcée Sorties spectateurs généralisées	Une habitude est créée et doit perdurer. Il faut cependant maintenir l'animation d'un réseau.
Communication autour du Festival	Importance de faire connaitre nos actions	40 000 brochures Un site internet : www.festvalimago.com Réseaux sociaux Service presse Actions spécifiques	Distribution des brochures compliquées. Manque de personnel	Spectateurs sensibilisés, ainsi que les institutionnels et les partenaires.	Poursuite de notre action avec IMAGO 2020.
Rencontres professionnelles **dans 78,95,77,91,93**	Travail de terrain.Permet la rencontre entre personnes handicapé.e.s, EC et EMS sur art et handicap	4 rencontres professionnelles 5 départements Très forte participation	Mise en œuvre avec implication des associations, départements, EC, EMS et personnes handicapé.es	Effet global très positif sur collectivités territoriales et locales, associations, EMS, EC, personnes handicapé.es	Sorties culturelles Ateliers de pratique amateur théâtre, arts plastiques, danse...
Projet fédératif « asseoir les pratiques »	Projet liant une dizaine d'EMS autour de la création d'un objet artistique sur la thématique du siège Mise en lien d'artistes plasticiens avec les usager·es des EMS partenaires	10 EMS participants 6 plasticien·nes professionnel·les participent Le Foyer de vie la Garenne du Val est co-porteur du projet	Nous sommes actuellement en campagne de financement du projet, sur la plateforme KissKissBankBank. Si nous n'arrivons pas à récolter les 3000€ dont nous avons besoin, le projet ne pourra pas voir le jour.	Valorisation de la création artistique amateur des personnes en situation de handicap Intégration des usager·es des EMS partenaire dans le festival IMAGO 2020	Le projet est en cours de financement, L'étape de création aura lieu entre septembre 2019 et juin 2020, Les œuvres seront exposées durant le festival IMAGO 2020

4. BILAN DE L'ACTION ET SUITES DONNEES (5 PAGES MAX)

4.1 Analyse critique du projet

Doter l'ensemble des départements d'Ile-de-France d'une politique d'accessibilité à la culture pour les personnes en situation de handicap et créer un réseau interdépartemental francilien d'accès à la culture en deux ans ? Il faut reconnaître que notre objectif était un peu ambitieux. Et pourtant, on ne peut qu'être satisfait de voir des résultats tangibles et durables avec un début d'enracinement des bonnes pratiques sur de nombreux territoires. Le travail reste néanmoins à développer ou à initier sur plusieurs territoires.

Le département du Val d'Oise : plus de quarante conventions de jumelage ont été signées entre novembre 2016 et novembre 2018. Les retours de terrain des EC[1] comme des EMS[2] au cours des rencontres professionnelles nous engagent à continuer dans cette voie et à faire de cette modalité le fer de lance de la politique territoriale.

Le département de Seine-Saint-Denis a mis en place une politique structurante et soutenue par les élus. Les rencontres professionnelles ont eu un fort impact sur le territoire, avec la prise de conscience par les acteurs de la nécessité de mettre en place des actions de rapprochement entre la culture et le handicap. La présence aux rencontres professionnelles de personnes en situation de handicap parmi les intervenants a eu un pouvoir symbolique important en donnant la parole aux principaux intéressés.

Le département de l'Essonne a fait valider par les élus une politique « art et handicap » qui s'appuie sur deux leviers essentiels. Le premier, l'association départementale Cultures du cœur joue le rôle d'équipe locale et procède à un important travail de terrain. Les relations entre Cultures du Cœur et le département sont très proches avec de nombreux projets de développement futurs. L'autre levier est le comité de pilotage qui rassemble des responsables de la direction de l'autonomie, des artistes, des EMS[2] et des EC[1]. Cette instance se réunit régulièrement et est consultée sur les suites à donner. La présence de personnes en situation de handicap à ce comité a été évoquée. Pour l'instant, cela semble prématuré mais la question pourra être abordée à nouveau dans les prochaines réunions.

[1] Établissement culturel
[2] Établissement médico-social

Le projet a atteint pleinement ses objectifs sur ces trois départements car une véritable politique structurante s'est mise en place et le réseau francilien existe de facto sur ces territoires. On ne peut toutefois que regretter que les conventions de jumelage n'aient pas été retenues comme modalités principales du développement des partenariats. Cette modalité, quel que soit son intérêt reconnu par tous, reste lourde à mettre en place et chronophage. Elle offre pourtant une garantie en terme de suivi, de pérennité et d'évaluation des actions. Le seul département intéressé est l'Essonne, du fait de la présence de l'équipe locale de Cultures du cœur. Il est possible que l'association « Act'Art » dans la Seine-et-Marne s'en inspire si le département la missionne officiellement. Enfin, l'action n'a pas pu se dérouler au même rythme sur chaque département. À posteriori, cela nous semble inévitable, vu les délais de réflexion nécessaires et la plus ou moins grande proximité de ces questions dans chaque département. Pour certaines collectivités territoriales, l'enjeu « art et handicap » est encore balbutiant, voire même considérée comme étranger aux missions du département. La réunion annuelle du réseau a le mérite d'activer les débats et de concourir à faire reconnaître peu à peu une légitimité à cette question par tous.

4.2 Suites données au projet

Il faut distinguer la dynamique mise en place sur chaque territoire et le projet de construction d'un réseau fédératif francilien d'accès à la culture. La construction de ce réseau, aussi embryonnaire qu'elle soit, a montré tout son intérêt : le réseau fait progresser les analyses et les actions, il suscite et développe des attentes nouvelles, il permet de repérer et généraliser les bonnes pratiques. Le Théâtre du Cristal a été clairement identifié et légitimé comme animateur de ce réseau. Une réunion de toutes les parties prenantes à laquelle la CNSA est cordialement invitée aura lieu le 14 mars 2019 pour dresser les bilans et perspectives de chaque territoire. Des échanges continuent avec la Seine-Saint-Denis où le Théâtre du Cristal s'est engagé à fournir une note sur les différents modes de financement possibles de projets culturels amateurs pour les EMS. Un travail d'accompagnement du comité de pilotage continue sur le département de l'Essonne.

Il n'en reste pas moins que ces actions sortent du périmètre des missions du Théâtre du Cristal. Un financement fléché sur cette action est indispensable pour éviter que notre rôle ne prenne fin et que l'action retombe « comme un soufflé ». La Région Ile-de-France était représentée à chaque réunion du réseau. Des contacts et des négociations sont en cours sans qu'il soit assuré qu'ils déboucheront sur un financement.

Un certain nombre d'initiatives locales sont en revanche assez construites et relayées pour continuer à se développer en dehors du réseau.

La Seine-Saint-Denis a construit une politique « art et handicap » solide et pérenne. Des rencontres par bassins géographiques sont prévues, ainsi que la réédition d'une rencontre professionnelle sur des enjeux plus ciblés en 2019. Un partenariat de réflexion et d'actions en commun s'est construit entre la MC 93 et le département. La question est maintenant de voir comment y associer les autres EC du département. La MC 93 aimerait bien se voir reconnaître un rôle pilote tout en réintroduisant dans le jeu les autres EC car la MC 93 n'a ni l'ambition ni les moyens de répondre à toutes les demandes du département. Une réflexion par secteur territorial est là aussi indispensable.
Par ailleurs, la direction de l'autonomie du département semble résolue à intégrer un item « respect des droits culturels, pratiques culturelles » dans la négociation des CPOM. Il y a là une vraie clé d'action aux conséquences potentiellement très importantes.

Le département du Val d'Oise continue sur sa lancée : renforcement du réseau, multiplication des dispositifs pour faciliter la pratique amateur, La politique « art et handicap » est fortement soutenue et fait la fierté du département qui contribue, dans un travail quotidien avec le Théâtre du Cristal, à faire émerger une politique structurante pour le territoire.
Au niveau des EMS sollicités, nous avons pris conscience trop tardivement de la nécessité d'associer les Groupes d'Entraides Mutuelles. Ces groupes organisent en effet de nombreuses sorties culturelles. Ils ont également l'avantage d'associer bien plus les usagers que ne le font les autres EMS. Il s'agit là d'une priorité pour nous sur le Val d'Oise.

Le département de l'Essonne : Le Conseil départemental et Cultures du Cœur ont l'intention de réaliser des entretiens semi-directifs en complément du travail d'enquête, plutôt quantitatif.
Le Théâtre du Reflet, compagnie de théâtre qui joue un rôle important d'équipe locale complémentaire du rôle de Cultures du cœur, organisera en 2019 des mini-résidences entre EC et EMS. L'ambition affichée est de créer des « tambouillettes », dispositif où chacun anime la réflexion agite des idées, des actions autour de thématiques liées à l'art et au handicap. Le Théâtre du Reflet se chargera de faire un compte rendu sous forme théâtrale de ces mini-résidences.
Une demi-journée d'analyse doit être consacrée à l'interprétation fine de l'enquête diagnostique avec l'aide d'un sociologue dont la rémunération sera prise en charge par le Conseil Départemental. Le comité de pilotage doit se revoir en juin pour dégager, au vu du travail effectué d'ici là, trois pistes d'actions concrètes prioritaires. Nous avons commencé à suggérer la finalisation de conventions de jumelage parmi ces trois actions.
Un Forum annuel est prévu en novembre 2019 pour prolonger la réflexion et continuer à motiver de nouveaux acteurs.

Enfin, une réflexion sera engagée sur les enjeux de la mobilité ainsi que la question de savoir comment accompagner une sortie culturelle. Un rappel est fait sur les propositions culturelles itinérantes mobilisables par les EMS : Toiles de France, Toiles enchantées, Théâtrobus, cinéma itinérant.

Le département de Seine-et-Marne. Une réunion est organisée pour faire le bilan des rencontres professionnelles. La qualité des interventions est unanimement soulignée. Les conditions d'accueil à la Ferme du Buisson sont également très appréciées par les participants à la réunion. Le recrutement des professionnels est en revanche notoirement insuffisant. Il n'y a pas encore de dynamique départementale véritablement enclenchée.
La perspective d'accomplir une enquête diagnostique s'impose comme une priorité pour l'avenir. L'association Act'Art est missionnée par le Département pour faire rayonner la culture sur la partie rurale du territoire. Le rappel du fait que le handicap est une compétence obligatoire des départements fait prendre conscience à Act'Art des potentielles missions qui pourraient lui être confiées en tant que Pôle de ressource départemental. Il semble que le directeur de cette association souhaite prendre rendez-vous avec la direction du handicap du département afin d'explorer les possibilités en la matière. Nous faisons parvenir à Act'Art toutes les autres enquêtes qui ont été réalisées (95-78-93-91-75).
Dernière nouvelle datant du 27 février 2019 : L'ex-directeur d'Act'Art, vient d'être nommé Directeur des Affaires Culturelles de la Seine-et-Marne. Cette nomination nous ouvre les plus grands espoirs pour développer de façon significative la structuration d'une politique « art et handicap » départementale.

Le département des Yvelines. Le Pôle Ressource du Théâtre Eurydice a mis en place plusieurs actions qui se poursuivent en 2019 avec quatre projets significatifs signés à la demande des EMS :

- Atelier Théâtre à l'IME le Castel à Gazeran (fin en juin 2019)
- Atelier Théâtre à l'ITEP Jeanne Chevillotte de Meulan (fin en juin 2019)
- Atelier Marionnettes au SESSAD de Mantes-la-Jolie mars à juin 2019
- Atelier Théâtre au FAM Résidence Guy Lamarque de Bures-Morainvilliers

Trois autres projets sont nés de la volonté du culturel :

- Une convention a été signée avec une compagnie artistique « Malik Soares » et 6 EMS (Création prévue en 2019-2020),
- une autre convention regroupe la ville de Viroflay, la compagnie « les Petites Utopies » et 3 EMS du département
- un autre projet regroupe 5 médiathèques et 5 EMS autour d'un projet « conte et manipulation »

En 2019, le Pôle art & handicap du 78 et du 92 continuera son travail de prospection et de veille auprès des établissements médico-sociaux et culturels afin de poursuivre et de renforcer la dynamique impulsée par le Pôle depuis 2017.

Le Festival IMAGO se met en place pour l'édition 2020. Nous recueillons déjà des propositions de compagnies qui souhaiteraient faire partie de notre programmation. Nous projetons de faire une première rencontre avec les établissements culturels partenaires au printemps 2019. Pour l'instant nous travaillons sur l'objet fédératif « asseoir les pratiques ».

5. RECOMMANDATIONS

Il ressort de notre expérience un point tout à fait essentiel : le département est un maillon indispensable à la construction d'une politique territoriale « art et handicap ». Seul le département détient les clés institutionnelles (compétence obligatoire, schéma départemental du handicap, instances relais, tutelles de nombreux EMS) et une structuration politique des territoires à même de fédérer les différents acteurs.

Recommandation 1 : Un travail de persuasion doit être auprès de certains départements pour accréditer l'idée que l'enjeu culturel qui ne fait pas partie des compétences obligatoires, ne saurait dans le cas du handicap être séparé du reste de la politique départementale. L'exemple fourni et expliqué par les autres départements reste un moyen privilégié.
Mais un département, s'il n'est pas épaulé par un acteur de la vie locale, arrive vite à sa limite et peut même se retrouver condamné à une certaine impuissance. Notre analyse de départ visant à assortir à chaque fois une équipe constituée d'une équipe locale et d'un département était donc globalement juste.
En revanche, il importe de rester très ouvert sur la nature du partenaire local. Les Pôles Ressources constituent l'une des possibilités mais certains départements peinent à identifier un acteur local, ou préfèrent sous-traiter autrement ce volet de l'action.

Recommandation 2 : Cultures du cœur pourrait devenir un excellent partenaire à condition que ses personnels acceptent de se former aux spécificités du handicap. Il n'y a en tout cas plus de frein idéologique de la part de l'association nationale. Celle-ci a hésité pendant un temps à trop prendre en compte des problématiques qui ne sont pas dans son projet initial. Ces réticences sont désormais dépassées. Une démarche de rapprochement est d'ailleurs engagée entre le Théâtre du Cristal et Cultures du cœur national pour proposer une formation à la création de projet culturel « art et handicap ». Cultures du cœur possède une excellente expertise en matière de médiation culturelle. Il serait nécessaire de construire des dispositifs où cette association puisse travailler en partenariat avec des structures qui connaissent mieux le milieu du handicap.

Recommandation 3 : Il est absolument nécessaire d'associer autant que faire se peut les EC structurants du territoire. (Centres dramatiques nationaux, Scènes Nationales…) Ils ont les moyens humains et une volonté politique inégale mais possible à développer pour accompagner de telles démarches. Ils sont également de puissants relais vis-à-vis des autres EC du territoire. Les rencontres professionnelles et le festival IMAGO sont de bonnes portes d'entrée. La reconnaissance par le département constitue un autre levier dynamisant.
En revanche, les espoirs de structuration qui partiraient des associations gestionnaires d'EMS se sont révélés décevants : une association ne peut parler qu'en son nom propre et la politique culturelle reste largement confiée à chaque EMS, même si celle-ci est encadrée par des textes ou des axes très précis au niveau départemental ou national. Il convient de garder une ouverture d'esprit et une vigilance dans ce domaine.

Recommandation 4 : Une attention particulière doit être apportée à chaque partie prenante qui doit se sentir valorisée dans le partenariat. Il est indispensable que le projet passe par une phase de réécriture où chaque acteur a le sentiment de pouvoir faire prévaloir ses propres objectifs, notamment les départements à qui il convient de confier un rôle de pilote de l'action. Le rôle du partenaire qui porte le projet de mise en réseau doit plutôt apparaître comme un appui, un facilitateur, un pôle ressource où l'on puisse obtenir des informations techniques, juridiques, financières à la demande. Ses impulsions, ses recommandations sont acceptées à condition qu'elles soient formulées de façon discrète et validées à chaque fois par les parties prenantes.

Recommandation 5 : Une fois que la dynamique interdépartementale est bien lancée, il importe d'y associer la Région. Là aussi, il est très important de faire attention aux enjeux politiques et de ménager les susceptibilités de chacun. La région Ile-de-France a su se montrer un interlocuteur attentif et non interventionniste durant ces deux années. Si la décision politique est prise par la Région, sa potentielle montée en charge dans le réseau pourrait se faire de façon à financer certaines actions, à côté ou en partenariat avec les départements. Cela se présente donc pour l'instant sous la forme d'une aimable complémentarité.

Recommandation 6 : l'action engagée sur l'Ile-de-France a obtenu des résultats au-delà de toutes nos espérances : deux départements (91 et 93) ont créé une politique art et handicap qui n'existait pas du tout. Un troisième département semble bien parti pour les rejoindre (77). Le Val d'Oise a renforcé sa politique. Enfin, deux départements (78 et 92) continuent d'avancer avec de nombreuses actions initiées par un Pôle Art et Handicap pour l'instant sans lien avec le Conseil départemental.

Ce projet mériterait d'être poursuivi à l'échelon régional avec les objectifs suivants :

- Accompagner la Région dans une inscription plus active dans le dispositif.
- Accompagner le démarrage du 77 en donnant les outils méthodologiques nécessaires et en aidant à structurer la démarche.
- Faire un travail de persuasion auprès des conseils départementaux 78, 92 et 94 pour qu'ils rejoignent la dynamique mise en place.
- Proposer à Paris de rejoindre le réseau une fois que celui-ci aura prouvé son efficacité et sa visibilité.

Notre recommandation est qu'un organisme public (ministères, DRAC, ARS, CNSA…) ou une collectivité territoriale dégage les moyens nécessaires à la poursuite de ce projet qui peut servir de modélisation à une extension nationale.